

Image not found or type unknown



agent contractuel de la fonction publique et auto-entrepreneur

Par viresca, le 11/07/2009 à 11:11

Bonjour,

Je suis actuellement agent contractuel de la fonction publique territoriale (CDD de 6 mois dans une Mairie) et je souhaiterais, tout en gardant mon poste, devenir auto-entrepreneur. Etant en CDD suis-je obligée, comme les fonctionnaires, de déclarer mon projet de création d'entreprise à ma hiérarchie au moins deux mois avant sa création?

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ma demande.

Je vous prie d'accepter mes respectueuses salutations.